

Superéthanol-E85 : la Région Sud et le département de l'Aisne annoncent le renforcement des aides à la conversion au bioéthanol

En plein salon de l'Agriculture, la Collective du bioéthanol se réjouit des annonces de la Région Sud et du département de l'Aisne qui renforcent ou créent de nouveaux dispositifs d'aide pour permettre aux automobilistes français d'équiper leur véhicule avec un boîtier de conversion E85 homologué par l'État.

Dans un contexte de flambée des prix des carburants qui fragilise de plus en plus durement le budget des Français, la Région Sud a décidé de doubler le montant de son « chèque transition bioéthanol » dont le montant passe de 250 € à 500 €.

Dans la région Hauts-de-France, qui propose déjà des aides (cf encadré ci-dessous), le département de l'Aisne prévoit de donner un coup de pouce supplémentaire à l'installation d'un boîtier de conversion au Superéthanol-E85 grâce à une aide pouvant aller jusqu'à 400 €. Partout en France, du nord au sud, de plus en plus de collectivités s'engagent donc pour aider les automobilistes à rouler plus vert et moins cher avec le Superéthanol-E85.

La Région Sud augmente son chèque transition bioéthanol à 500 €

La Région Sud se mobilise depuis 2019 en faveur de la conversion des véhicules au bioéthanol grâce au « chèque transition bioéthanol », accessible aux habitants, entreprises et associations de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Initialement fixé à 250€, ce chèque passe à 500€ à partir du 1^{er} mars et couvre, la fourniture et la pose par un installateur habilité, du dispositif de conversion homologué, dans la limite de 50 % du coût.

Cette aide exceptionnelle s'appliquera pour toute facture acquittée entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2022 inclus. Un dispositif qui permet aux ménages d'économiser plus de 500 € par an pour 13 000 km parcourus par rapport à l'essence SP95-E10.

Au 1^{er} janvier 2022, ce sont déjà 1 103 automobilistes qui ont pu bénéficier du « chèque transition bioéthanol ». L'enveloppe débloquée par la Région peut permettre d'équiper jusqu'à 10 000 véhicules.

Pour bénéficier du chèque transition bioéthanol, rendez-vous sur le site web de la [Région Sud](#) ou contacter le 04 91 57 55 02 (tous les jours de 13h30 à 16h30)

Le département de l'Aisne proposera une aide à la conversion cumulable avec l'aide de la Région Hauts-de-France

Depuis 2019, la [Région Hauts-de-France](#) prend en charge 40 % du coût de conversion d'un véhicule au bioéthanol, dans la limite de 400 €. À cette aide s'ajoute déjà une prime pour les habitants de la Somme (20 % du coût de conversion du véhicule, dans la limite de 150 €).

À compter du 4 avril 2022, ce sera au tour du Département de l'Aisne de proposer une aide financière, cumulable à celle de la Région, accordée pour l'acquisition et la pose d'un boîtier de conversion au Superéthanol-E85 sur les véhicules essences éligibles. Cette aide sera modulée en fonction des revenus fiscaux de référence des habitants et pourra représenter soit 40% (dans la limite de 400 €) du coût total, soit 20% de ce dernier (jusqu'à 200 €). Au total, les aides régionale et départementale pourront ainsi couvrir de 60% à 80% du coût d'installation d'un boîtier E85 !

Pour bénéficier de l'aide régionale et départementale, une seule demande sera nécessaire via [la plateforme des Aides régionales](#).

À l'occasion du salon de l'agriculture, venez échanger avec les experts du bioéthanol présents jusqu'à dimanche 06/03 sur le stand « La Betterave sucrière française, le plaisir du Sucre, l'énergie du Bioéthanol » !
(Hall 2.2 stand C037)

Focus : les aides des collectivités pour la conversion au Superéthanol-E85 en France

Outre la Région Sud et le département de l'Aisne, plusieurs collectivités locales se mobilisent en faveur du pouvoir d'achat et de la transition énergétique afin d'offrir une solution pour rouler plus vert et moins cher avec les boîtiers E85 (voir tous les détails sur les sites des collectivités accessibles [ici](#)):

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Région Hauts-de-France propose une aide fixée à 40% du coût de conversion du véhicule, dans la limite d'un plafond de 400 € TTC. Cette aide est réservée aux particuliers (personnes physiques) propriétaires d'un véhicule d'une puissance fiscale inférieure ou égale à 10 chevaux fiscaux de plus de 2 ans et de moins de 18 ans.
- Depuis 2020, la [Région Grand Est](#) a lancé plusieurs opérations dont la dernière concerne jusqu'à 5 000 boîtiers aidés à hauteur de 550 €. Cette aide est réservée aux propriétaires d'un véhicule personnel de plus de 4 ans, immatriculé dans un département du Grand Est
- En Nouvelle-Aquitaine, la commune de Libourne propose un dispositif local. Plus d'infos en cliquant [ici](#)
- Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de [La Tour du Pin](#) (Isère) propose une aide

Les chiffres clés du Superéthanol-E85 en 2021

- Une consommation qui a explosé, avec plus de 460 millions de litres consommés en 2021, soit + 33 % de croissance en 2021 contre + 4 % en 2020.
- Un réseau de distribution en forte croissance : **2 725 stations** E85 recensées en décembre 2021 (30% des stations déclarant leurs prix) soit + 420 nouvelles stations en 1 an
- **4 fabricants de boîtiers E85** ont reçu au moins une homologation pour l'une des 12 catégories de véhicules existantes : Biomotors (8 catégories homologuées), FlexFuel Energy Development (7 catégories homologuées), Borel (1 catégorie homologuée), eFlexFuel (2 catégories homologuées). Détails sur www.infoe85.fr.
- Contenant entre 60 et 85 % de bioéthanol, **le Superéthanol-E85 réduit en moyenne de près de 50 % les émissions nettes de CO2** et de 90 % les émissions de particules¹ par rapport à l'essence fossile.

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

CONTACT PRESSE : Agence CorioLink

Océane Vilminot – 07 84 90 83 16 – oceane.vilminot@coriolink.com

Urielle Dutarte – 06 62 82 71 62 – urielle.dutarte@coriolink.com

¹ étude «Research of Real Driving Emissions with E85 and Two Flex Fuel Vehicles » du Pr. Czerwinski de la Haute École spécialisée bernoise intitulée (2017)